

Vers une politique étrangère commune dans le domaine de l'énergie

2007/2000(INI) - 15/02/2007

Le Conseil a adopté les conclusions à titre de contribution au prochain Conseil européen de printemps (les 8 et 9 mars 2007), qui devrait adopter un plan d'action définissant les priorités dans le cadre d'une politique énergétique pour l'Europe.

S'agissant en particulier de la politique énergétique internationale, le Conseil est convenu d'accélérer l'élaboration d'une approche commune de la politique énergétique extérieure, ce qui implique des dialogues et des partenariats entre pays consommateurs, entre pays consommateurs et pays producteurs et entre pays consommateurs et pays de transit, notamment par le biais d'organisations telles que l'OPEP. À cette fin, le Conseil:

- met l'accent sur les éléments suivants, qui sont essentiels pour que l'Union européenne s'exprime davantage encore « d'une seule voix » afin de soutenir les trois objectifs de la politique énergétique: négocier et finaliser l'accord qui succédera à l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie (accord post-APC), en particulier dans le domaine de l'énergie;
- renforcer les relations de l'UE avec l'Asie centrale, les régions de la mer Caspienne et de la mer Noire, en vue de diversifier davantage les sources et les voies d'approvisionnement;
- renforcer le partenariat et la coopération, sur la base des dialogues bilatéraux dans le domaine de l'énergie menés avec les États-Unis, ainsi qu'avec la Chine, l'Inde et d'autres économies émergentes, l'accent étant mis principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies énergétiques à faible taux d'émission, notamment le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone;
- assurer la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté de l'énergie, en vue de poursuivre son développement et de l'étendre éventuellement à la Norvège, à la Turquie, à l'Ukraine et à la Moldavie;
- tirer pleinement parti des instruments disponibles dans le cadre de la Politique européenne de voisinage;
- renforcer les relations dans le domaine de l'énergie avec l'Algérie, l'Égypte et les autres pays producteurs de la région Mashreq/Maghreb;
- mettre en place un dialogue spécifique sur l'énergie avec les pays africains et utiliser les instruments de la Communauté pour renforcer notamment les énergies renouvelables décentralisées et, d'une façon générale, l'accessibilité de l'énergie et la prise en compte du développement durable dans le domaine de l'énergie dans cette région ainsi que les infrastructures énergétiques d'intérêt commun;
- promouvoir l'accès à l'énergie dans le cadre de la Commission du développement durable des Nations unies.